

# LE PLAN BLEU DANS LES EHPAD

ou comment surmonter une crise majeure

Elaboré sous la responsabilité du directeur de l'EHPAD, le plan bleu est un plan global de gestion des risques susceptibles d'affecter un EHPAD (par exemple : menaces terroristes, enjeux climatiques, risques infectieux émergents et épidémiques).

Le 28 novembre 2022, le Ministère de la santé a publié un guide d'aide à l'élaboration d'un plan bleu dans les EHPAD, destiné à couvrir tous les risques, pour que la réponse de l'établissement soit adaptée quelle que soit la nature de l'évènement en cause.

5 étapes phares ont été dégagées pour créer un plan bleu efficace pour tout type de risque.

Neolaw revient sur ces étapes !

Bien sûr, le plan bleu doit être élaboré avec d'autres documents déjà existant, tels que le DARI (document d'analyse des risques infectieux), le DARDE (document d'analyse des risques liés à la défaillance électrique), ou encore le PCA (plan de continuité d'activité).

---

## ÉTAPE 1 : CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE PROJET EN CHARGE DE LA PRÉPARATION DE LA RÉPONSE

---

Dans l'idéal, l'équipe projet est composée des personnes suivantes :

- le directeur de l'EHPAD
- le médecin coordonnateur
- l'IDE coordonnateur du directeur
- toute personne ressource nécessaire

Sa mission ?

- Elaborer le plan bleu, et l'actualiser, au moins chaque année
- Présenter le plan bleu au conseil de la vie sociale
- Diffuser le plan auprès de l'ensemble des professionnels et résidents
- Organiser des exercices afin de tester le caractère opérationnel du plan

---

## ÉTAPE 2 : ANALYSE ET PRIORISATION DES RISQUES ET MENACES

---

Une fois constituée, l'équipe projet doit mener une démarche méthodologique d'identification, d'analyse et de hiérarchisation des risques et menaces qui peuvent impacter le fonctionnement de l'établissement. Elle établit une cartographie des risques et menaces. Ensuite, ces risques et menaces doivent être priorisés en fonction de leur criticité, selon deux critères : la fréquence et la gravité potentielle.

---

## ÉTAPE 4 : ORGANISATION DE LA RÉPONSE AUX CRISES

---

Cette organisation repose sur 3 éléments :

- élaboration des **procédures de déclenchement et de levée de l'alerte**
- structuration d'une **cellule de crise** pilotée par le directeur de l'établissement. Les informations y sont centralisées, la tactique y est élaborée et les instructions sont données en conséquence par le directeur.
- mise en place d'**outils de réponse** préparés en amont permettant d'apporter le cas échéant une réponse rapide et adaptée à l'évènement

---

## ÉTAPE 3 : ÉVALUATION DES CAPACITÉS DE RÉPONSE

---

L'établissement doit connaître précisément ses ressources propres afin d'élaborer un plan de réponse efficace et adapté selon l'évènement.

Cette évaluation est standardisée, il convient de remplir une fiche type faisant état de la situation dans l'EHPAD (capacité d'accueil, typologie de la population, personnel, moyens matériels, autonomie énergétique et alimentaire), à mettre à jour régulièrement et à transmettre à l'ARS.

---

## ÉTAPE 5 : ÉLABORATION D'UN PLAN DE FORMATIONS ET D'EXERCICES ET D'UN RETEX

---

**Un plan de formation du personnel**, pour qu'il soit sensibilisé à la gestion des crises, au repérage des signaux faibles et à la conduite à tenir en cas de crise.

**Un programme annuel d'exercices**, dont l'organisation est souple, pour évaluer l'efficacité du plan bleu.

**Un retour d'expérience (RETEX)**, pour revenir sur l'anticipation et la gestion de l'évènement, et donc améliorer le plan.